® CONCEPTION MORELLON PIERRE THEME FEU-V1

FASCICULE AIDE MEMOIRE STAGIAIRE

Aliénor Prévention
G&P 2024
Incendie



GESTION D'UN DÉPART DE FEU ET RÔLE DE CHACUN



V1.1 DU 22/10/2026

LES CAUSES DE FEU EN FRANCE

Chaque année, il y a environ un départ de feu toutes les 2 minutes

Imprudence, Malveillance, Travaux par points chauds



Humaines



Énergies

Électricité, Appareils de chauffage (1 SUR 3)

Foudre, Fermentation



Naturelle

FOCUS REGLEMENTAIRE

Code du travail : Article R4227-28

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs ».

Code du travail : Article R4227-38

La consigne de sécurité incendie indique :

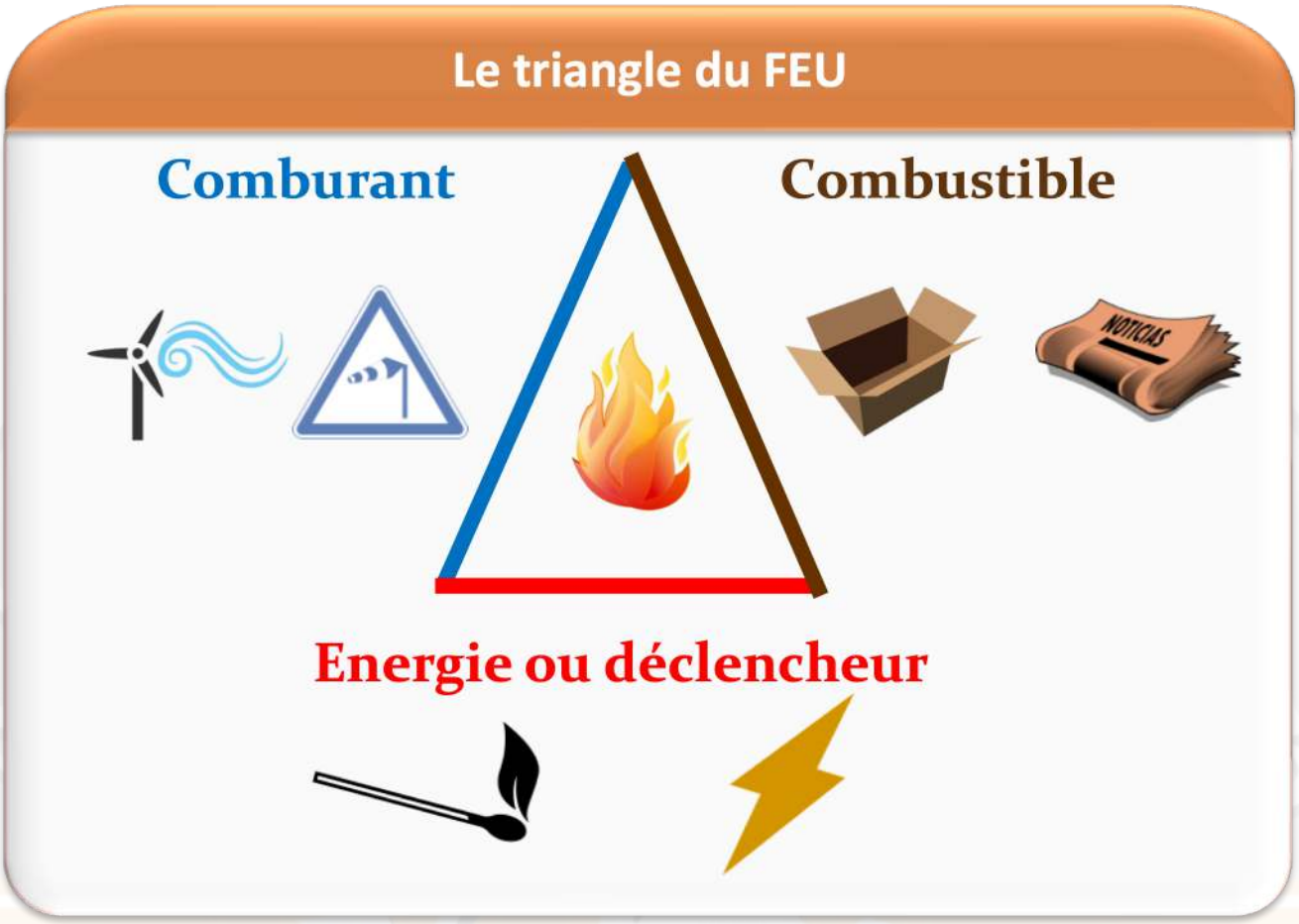
1° Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords ;
2° Les personnes chargées de mettre ce matériel en action ;
3° Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public ;
4° Les mesures spécifiques liées à la présence de personnes handicapées, et notamment le nombre et la localisation des espaces d'attentes sécurisés ou des espaces équivalents ;
5° Les moyens d'alerte ;
6° Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie ;
7° L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents ;
8° Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.

Code du travail : Article R4227-39

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à :

- ***Reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale,***
- ***Se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.***
- *Ces exercices et essais périodiques ont lieu* ***au moins tous les six mois.*** *Leurs dates et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont* ***consignées sur un registre*** *tenu à la disposition de l'inspection du travail.*





COMBUSTIBLE :

Matière capable de se consumer (bois, carton, papier, essence…)

COMBURANT :

Corps qui en se combinant avec un autre permet la combustion (oxygène, air, chlorates…)

ENERGIE D'ACTIVATION :

Energie nécessaire au démarrage de la réaction chimique de la combustion et apportée par une source de chaleur (étincelle, foudre, arc électrique…)

LES CLASSES DE FEU



FEUX DE MATERIAUX SOLIDES
(BOIS, PAPIER, TISSU)



FEUX DE LIQUIDES OU SOLIDES LIQUEFIABLES
(ESSENCE, ALCOOL, HUILE, PLASTIQUE)



FEUX DE GAZ
(BUTANE, PROPANE, GAZ DE VILLE)



FEUX DE DE METAUX
(SODIUM, URANIUM, MAGNESIUM)



FEUX AUXILIAIRES DE CUISSON
(HUILES ET GRAISSES)



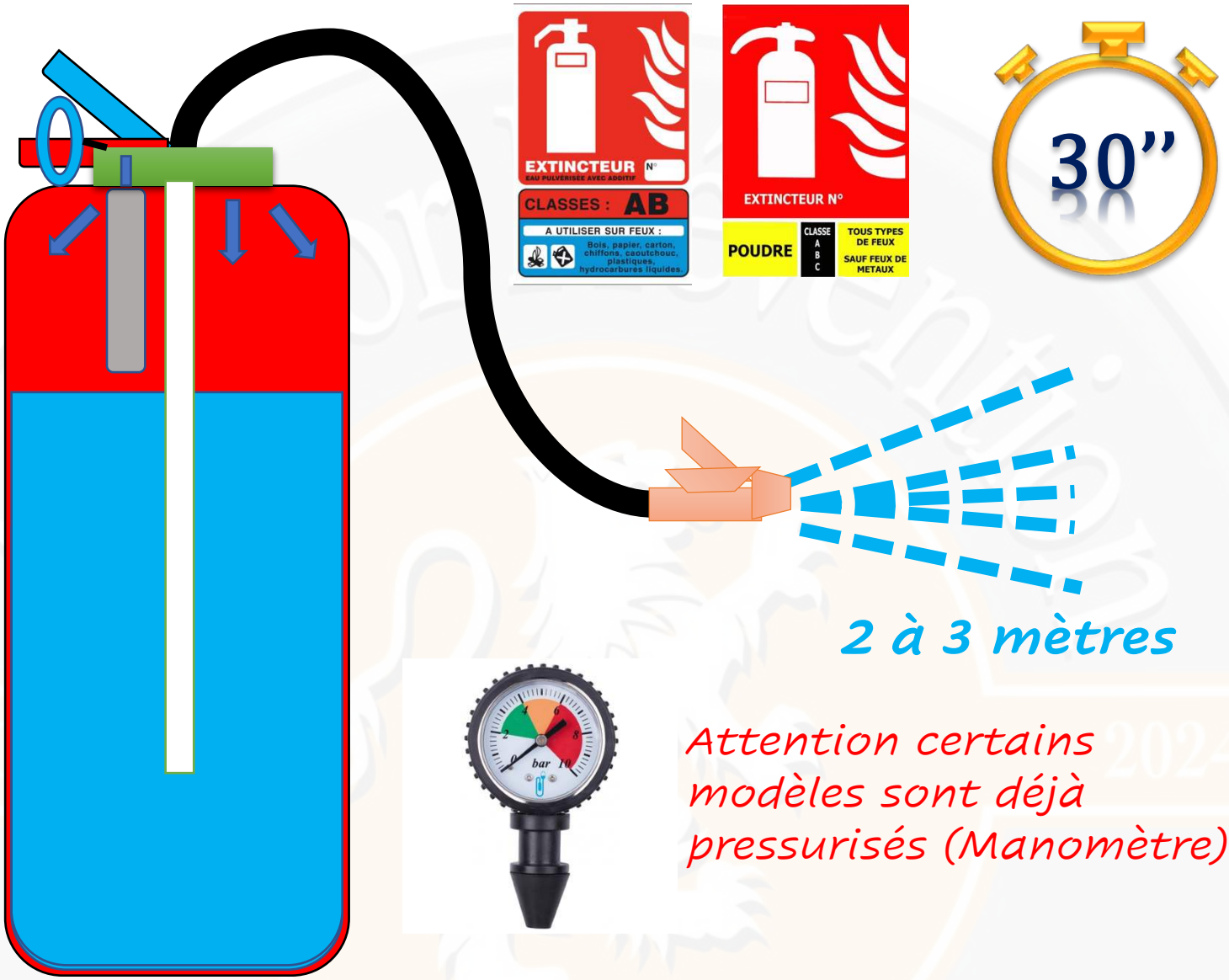
FEUX BATTERIE LITHIUM-ION

A noter



-La norme NF EN 2/A1 de 2005 distingue cinq classes de feux.
-Les extincteurs sont implantés en fonction des risques
-Les extincteurs sont vérifiés tous les ans
-Il doit y en avoir 1 par tranche de 200 m2 et deux minimums dans votre établissement.

LES EXTINCTEURS EAU et POUDRE



Attention certains modèles sont déjà pressurisés (Manomètre)

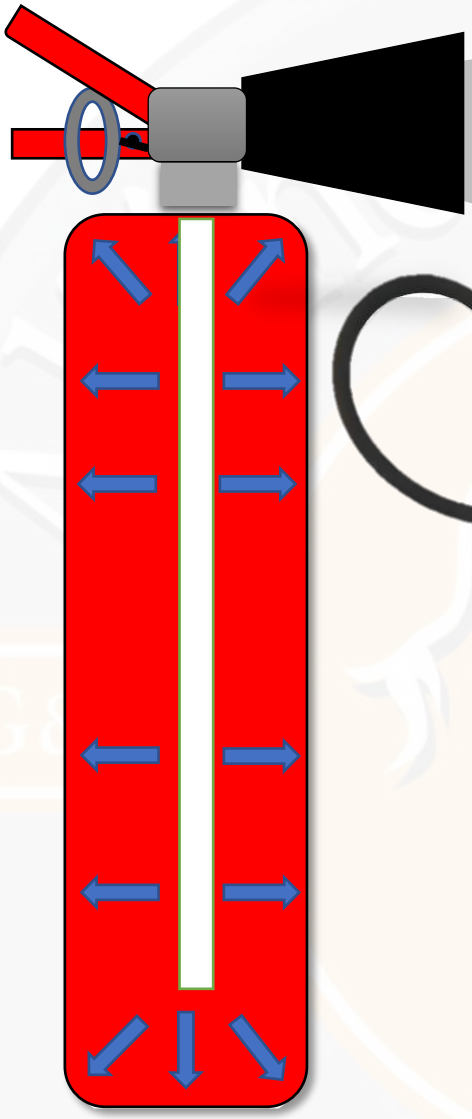
S’il contient de l’eau avec additif



S’il contient de la poudre



LES EXTINCTEURS CO2



-70°

1 mètre







Il contient du dioxyde de carbone





Existe en 2 ou 5 kilos

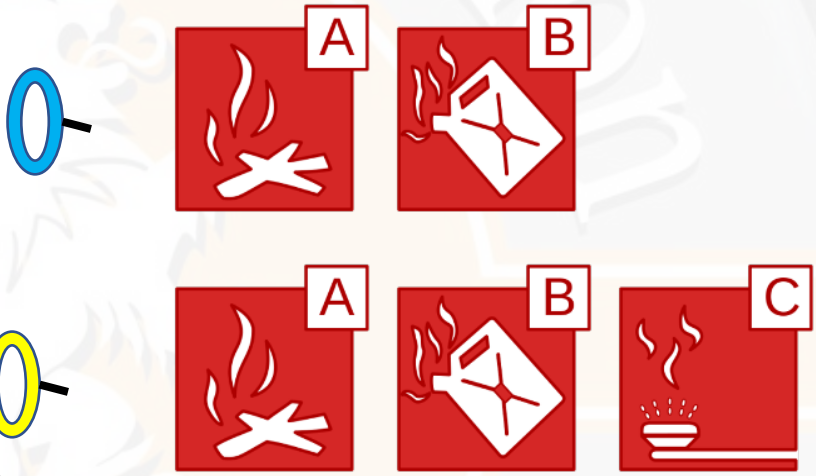
LES EXTINCTEURS SUR ROUES ET LES RIA





6 à 8 mètres

Pression de service
25 bars



Bouteille de chasse



Diamètre nominal du RIA DN
19/6 - 25/8 - 33/12

Hauteur à l’axe
Entre 1m20 et 1m80

POURQUOI EVACUER ?

L'évacuation d'un bâtiment est une mesure essentielle de sécurité. Elle permet de protéger la vie des personnes en se mettant en sécurité sur le point de rassemblement pour les situations suivantes :



En cas d'alarme ou d'ordre d'évacuation donnée par un responsable

En cas de départ de feu ou présence de fumées





En cas de fuite de gaz ou produits chimiques

En cas de catastrophe ou risque d'effondrement



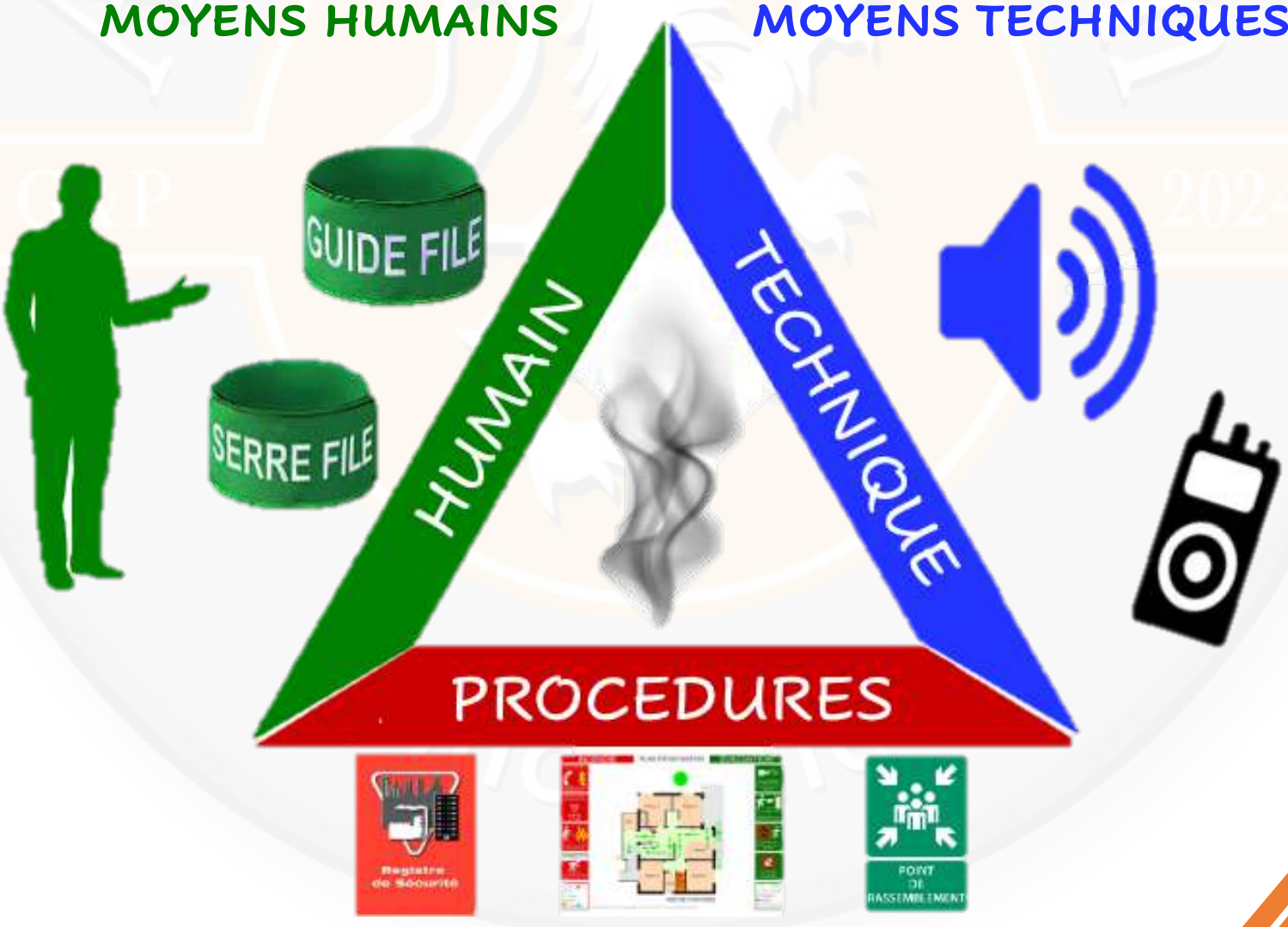


En cas d'alerte à la bombe ou acte mal veillant

LE TRIPTIQUE D'UNE BONNE EVACUATION

Le guide et serre-file ainsi que le coordinateur d'évacuation jouent un rôle essentiel dans la bonne mise en œuvre de l'évacuation.
Pour leur faciliter la tâche, ils doivent pouvoir compter sur des moyens techniques fonctionnels et une procédure propre à la structure.

MOYENS HUMAINS **MOYENS TECHNIQUES**



LE RÔLE DES SALARIÉS EN CAS D'ÉVACUATION

- Arrête son activité ;
- Quitte son poste de travail en fermant les portes et fenêtres ;
- Coupe les énergies si possibles ;
- Se dirige vers la sortie la plus proche ;
- Se fait encadrer par le personnel désigné par la consigne ;
- Rejoint le point de rassemblement et y reste ;
- Signale des éventuels absents au responsable du Point de Rassemblement.



LE RÔLE DES CHARGÉS D'EVACUATION (LE GUIDE FILE)

- Fait appliquer les consignes d'évacuation ;
- Se positionne devant les cheminements qui ne doivent pas être empruntés ;
- Oriente vers les issues de secours les plus proches à l'opposé du risque ;
- Interdit l'usage des ascenseurs et empêche les retours en arrière ;
- Oriente le personnel jusqu'au point de rassemblement par les itinéraires d'évacuation.



LE RÔLE DES CHARGÉS D'EVACUATION (LE SERRE FILE)

- Autoritaire, il doit faire respecter les consignes et empêcher les retours en arrière ;
- Vérifier que tout le monde ait évacué en insistant sur les zones isolées (WC, vestiaires) ;
- Ordonne de quitter immédiatement les lieux ;
- Ferme les portes et fenêtres derrière son passage ;
- Rend compte de l'évacuation au responsable du point de rassemblement ;
- Informe sur la présence d'une PMR dans un Espace d'Attente Sécurisé ;
- Est le dernier à sortir du bâtiment.



LE RÔLE DU COORDINATEUR D'ÉVACUATION

Le coordinateur est le lien direct entre l'établissement et les secours. Il doit connaitre parfaitement l'établissement et doit préparer l'arrivée du premier COS.
Pour cela il doit :

- **S'assurer que l'alerte aux secours a bien été effectué (18-112) ;**
- **Récupérer le plan d'intervention et les plannings ;**
- **Se rendre au Point de Rassemblement ;**
- **Réceptionner les comptes rendus des chargés d'évacuation ;**
- **Consigner les informations ;**
- **Rendre compte aux premiers Commandant des Opérations de Secours.**



LES PROCEDURES

Les consignes générales

Concernent l'ensemble du personnel et décrivent l'organisation des actions nécessaires dans l'établissement en cas d'urgence ou d'incendie.

Les consignes spéciales

S'adressent à des personnes désignées : personne en charge de la transmission de l'alerte, aux équipes de première intervention, aux chefs et membres des équipes de seconde intervention, aux équipiers d'évacuation, aux secouristes et aux personnes devant assurer des fonctions bien définies (électricien, gardien, personnel d'accueil…).

Les consignes particulières

Propres à certains travaux, comme les travaux par point chaud ou propres à des locaux spécifiques (ateliers où sont manipulées des matières inflammables, locaux de stockage ou électriques…).



L'ALARME

Avertissement sonore et/ou visuel au sein d'un établissement d'un danger.
Avertissement donné, par un réseau de sirènes, visuels, appels téléphoniques en interne ou des déclencheurs manuels d'alarme incendie (DM).

Elle peut être sélective (prévient seulement les EPI de la naissance d'un incendie) ou générale (ordre d'évacuation).





L'ALERTE DES SECOURS

Consiste à prévenir les sapeurs-pompiers de la présence d'un danger ou d'un accident.

18/112

Service Départementale Incendie Secours

POMPIERS

114 (SMS)

- ✓Identité + numéro de téléphone
- ✓Adresse précise
- ✓Type d'incident
- ✓Nombre de victimes et leurs états
- ✓Risques particuliers
- ✓Actions en cours.

Attention : ne jamais raccrocher le premier car l'interlocuteur aura peut-être besoin d'informations complémentaires.

LES NUMEROS D'URGENCE

18
SAPEURS-POMPIERS



Incendie, accident, risque de feu, secours aux personnes, accidents de la route...

C'EST LE NUMÉRO À COMPOSER EN CAS D'INCENDIE OU D'ACCIDENT GRAVE.

15
SAMU



Urgences médicales, malaises, blessures graves, perte de conscience...

C'EST LE NUMÉRO À COMPOSER POUR UNE URGENCE MÉDICALE.

17
POLICE SECOURS



Atteintes aux biens, aux personnes, troubles à l'ordre public, violences...

C'EST LE NUMÉRO À COMPOSER POUR TOUTE SITUATION DE SÉCURITÉ ET D'URGENCE.

112
NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN



Urgences dans tous les pays de l'Union européenne, par téléphone portable ou fixe.

C'EST LE NUMÉRO À COMPOSER PARTOUT EN EUROPE.

114
NUMÉRO D'URGENCE NATIONAL UNIQUE ET GRATUIT



Pour les personnes sourdes, malentendantes, aphasiques ou qui ne peuvent pas parler en cas d'acte malveillant.

C'EST LE NUMÉRO À COMPOSER PAR SMS, OU VIA UNE APPLICATION (114.FR).

® CONCEPTION MORELLON PIERRE THEME FEU-V1

NOUS CONTACTER

ALIENOR

SCAN ME

Scannez-moi pour visiter notre site internet !
@ : contact@alienor-prevention.fr
: 07 57 53 49 43

Aliénor prévention vous accompagne sur les thématiques suivantes :

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Sauveteur secouriste du travail Initial et MAC

RISQUES ÉLECTRIQUES G&P 2024

Habilitation éclectique B0/BS/BE MANŒUVRE/HOV

INCENDIE ÉVACUATION G&P 2024

Formation au risque incendie exercices réglementaires

RISQUES ACTIVITÉS PHYSIQUES G&P 2024

Gestes et postures et Travail en Hauteur



Vente, installation, formation et maintenance défibrillateurs